



Manziat Infos

Journal Municipal – Janvier 2022 – N° 51
www.manziat.fr

2022

TRESORERIE

A compter du 1^{er} janvier 2022, la trésorerie de Saint-Laurent-sur-Saône est transférée à Bourg-en-Bresse. Les administrés qui continuent à payer leurs factures par chèque devront envoyer leur règlement à cette adresse : **Trésorerie de Bourg en Bresse, 21 bis Rue Gabriel Vicaire, BP50424, 01012 BOURG EN BRESSE**

D'autres moyens de paiement existent :

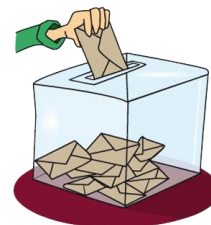
- le paiement par **PAYFIP** qui permet de payer, via internet, par carte bancaire ou par prélèvement. Il suffit de se connecter sur le site : www.payfip.gouv.fr et de saisir l'identifiant collectivité et les références de la dette (données que vous pouvez trouver sur l'avis des sommes à payer).
- le paiement **auprès d'un buraliste agréé**. Il est possible d'effectuer le paiement chez un buraliste partenaire, en espèces (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire, en vous munissant de votre avis des sommes à payer comportant un datamatrix (sorte de QR code). Liste des buralistes agréés sur : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite.

ELECTIONS

Présidentielles les 10 & 24 avril

Législatives les 12 & 19 juin

Inscriptions sur les listes électorales [jusqu'au 4 mars](#)



SOMMAIRE

2022	01
Assainissement	02
Urbanisme	03
Bâtiments	04
Zoom sur les pros	05
Zoom sur nos associations	08
Séance du conseil du 26.10.2021	12
Séance du conseil du 29.11.2021	17
Conseiller numérique	20

CONSCRITS

La journée des conscrits de la **2** initialement prévue le dimanche 20 février est repoussée à une date ultérieure qui sera communiquée dans le prochain Manziat Infos.



TRAVAUX RUE VIEILLE

Il reste encore quelques réseaux unitaires sur la commune qui doivent être supprimés et remplacés par des réseaux dits séparatifs (un réseau pour l'eau de pluie et un pour l'assainissement).

En 2021, le réseau obsolète de la partie nord de la rue Vieille a été mis en conformité. La pose d'un nouveau réseau d'eau pluviale de 300 mètres, en parallèle de celui des eaux usées, a permis de récolter les eaux de pluie qui se jetaient dans l'assainissement. Concernant le réseau d'assainissement de la partie sud de la rue vieille, de 270 mètres, qui n'était pas étanche, c'est la technique du chemisage par l'intérieur qui a été retenue.

La mise en séparatif des réseaux nord a été effectuée par l'entreprise EGTP au cours des mois d'octobre et de novembre. Concernant la rénovation du réseau sud, c'est l'entreprise Polen (spécialisée en chemisage) qui a effectué les travaux. Le coût des 2 opérations s'élève à 218 654.00 € (hors subventions).

Avant de commencer ces travaux, une enquête de riverains a été effectuée, comme à chaque fois, par le cabinet Merlin afin de contrôler la conformité des branchements des particuliers et deux réunions publiques ont été organisées à la mairie. Pour mémoire, les propriétaires d'un bien immobilier ont l'obligation de rejeter séparément leurs eaux usées et pluviales.

Pour 2022, c'est le réseau séparatif des eaux usées de la route de Chevroux de 1 060 mètres qui va être entièrement rénové. Celui-ci n'étant malheureusement plus étanche, un chemisage complet sera réalisé ainsi que la reprise des branchements des particuliers et l'étanchéité des regards. Le coût de l'opération est estimé à 256 000 € HT (hors subventions).

Comme nous l'avons souvent souligné, les réseaux d'assainissement doivent en permanence faire l'objet d'entretiens. Il a été fait le choix, en 2013, d'augmenter le montant de la redevance d'assainissement afin de construire une station d'épuration neuve en 2014 et de commencer un programme de rénovation de nos réseaux sur plusieurs années. L'intégralité des sommes que vous versez chaque année est attribuée à ce jour aux travaux de rénovation et de mise aux normes des équipements d'assainissement.



COMMISSION URBANISME

S.V.E. Saisine par Voie Electronique

À compter du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique : il s'agit de la S.V.E.

C'est une obligation pour les communes et une possibilité pour les demandeurs, puisque les dossiers papier sont encore acceptés.

Pour effectuer un dépôt de dossier d'urbanisme par voie électronique, il faudra se connecter au portail sécurisé du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Ain) afin de créer son compte et de constituer son dossier de demande d'urbanisme.

<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001231>

Les pièces nécessaires pour un dossier électronique ou un dossier papier sont les mêmes et sont inchangées. Certaines pièces (comme le plan cadastral, plan de masse, plan des travaux etc...) seront à numériser pour être joints à la demande.

Afin de faciliter la prise en main de cette démarche informatique, un conseiller numérique de France Service pourra vous apporter son aide les mardis après-midi en mairie.

Dossiers instruits en mairie

Nature du projet	Nombre de dossiers		
	2019	2020	2021
Permis de Construire (PC)	37	28	42
dont maison individuelle	10	12	20
dont PC modifié	8	7	4
dont PC transféré		1	
Déclaration préalable travaux	61	64	79
Division parcelle	10	9	3
Permis d'Aménager (PA)	6	1	0
dont PA modifié	2		
dont PA transféré	2		

COMMISSION BATIMENTS

ZOOM SUR LES TRAVAUX 2021

Le patrimoine immobilier de la commune est composé d'une vingtaine de bâtiments nécessitant d'être entretenu régulièrement. Comme chaque année, des travaux ont été réalisés sur certains de ces bâtiments. Ci-après un récapitulatif en images pour les plus importants.

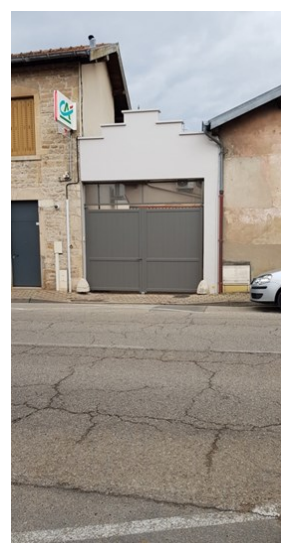
Pour 2022, en fonction du budget, d'importants travaux auront encore lieu sur nos bâtiments, nous y reviendrons régulièrement dans les prochains Manziat Infos.



WC publics, place de la mairie : détails dans le n°48 de janvier 2021



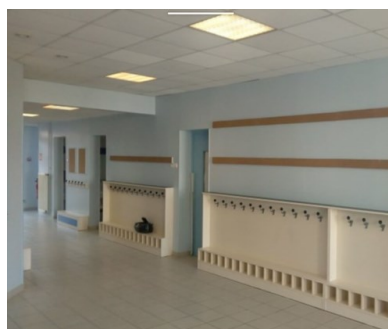
Cure, changement de l'escalier extérieur



Bar le Manziaty : changement du portail côté Grand'route



Bâtiment Crédit Agricole, aménagement et installation du cabinet d'orthopédie : détails dans le n°48 de janvier 2021



Ecole : peinture des halls d'entrée : détails dans le n°50 de septembre 2021
Changement des luminaires (Led)



Isolation des combles de la mairie, de l'école et du bâtiment abritant le commerce informatique



Stade, rénovation et extension des vestiaires :
détails dans le n°49 d'avril 2021

COMMISSION COMMUNICATION

ZOOM SUR LES PROS

De nouveaux professionnels s'installent régulièrement sur notre commune et les membres de la commission communication souhaitent vous les présenter.

MAM « L'ILOT MOMES »

Une MAM c'est une Maison d'Assistantes Maternelles où exercent plusieurs assistantes maternelles agréées qui peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants par professionnel.

Nous avons pour projet d'ouvrir une MAM inclusive courant octobre 2022. Nous sommes 2 professionnelles du secteur médico-social : une monitrice éducatrice et une aide médico-psychologique qui ont travaillé dans différents établissements et accompagné des adultes et des enfants en situation de handicap. La MAM inclusive est un lieu où les enfants se découvrent avec leurs différences et leurs ressemblances. En effet, elle a pour but d'accueillir des enfants dits « ordinaires » et des enfants en situation de handicap. Dans ce cadre, le but des professionnels est d'accompagner progressivement l'enfant dans son éveil, son autonomie, sa socialisation afin qu'il puisse s'épanouir au quotidien mais également de lui inculquer une valeur fondamentale, celle du VIVRE ENSEMBLE. Notre objectif est de proposer un lieu d'accueil chaleureux et accueillant pour les enfants et leurs parents, favorisant la tolérance, l'écoute, le respect des différences et le bien-être de chacun.

Pour les personnes intéressées par notre MAM, un questionnaire sera à disposition prochainement dans les commerces et les écoles.

MAM « L'îlot mômes »

☎ 06 73 14 09 40 – Bérangère

☎ 06 01 28 61 79 – Zoémie

mail : aujardindeden20@gmail.com



CAROLE MOLARD

ENERGETIQUE CHINOISE ET HYPNOSE ERIKSONIENNE

Carole Molard, praticienne en énergétique chinoise et en hypnose thérapeutique vous propose un accompagnement vers le mieux-être.

La médecine traditionnelle chinoise, basée sur un principe d'équilibre d'ensemble à la fois physiologique et énergétique, est une médecine aussi bien préventive que curative, qui prend en compte la personne dans son entièreté et son environnement.

Grâce à différentes techniques issues des fondements de cette médecine telles que le massage Tui Na, la moxibustion, Le Chi Nei Tsang, mais également des soins énergétiques tels que le Reiki et l'Access Bars, il est possible d'apporter une amélioration, un retour à l'équilibre pour de nombreux troubles de nature physique comme émotionnelle.

L'hypnose thérapeutique, faisant partie des thérapies dites brèves, est un outil de changement et de transformation particulièrement intéressant au niveau comportemental, psychosomatique et émotionnel. Dans cette approche basée sur la relation de confiance et le respect de la personne dans son fonctionnement, ses valeurs et ses croyances, le thérapeute accompagne le consultant à la découverte de ses ressources pour lui permettre d'apaiser une souffrance, de dépasser un blocage ou d'augmenter son potentiel par exemple.

Les valeurs communes à l'ensemble de ces pratiques sont l'écoute, la bienveillance et l'humilité.

N'hésitez pas à venir découvrir ...

☎ 06 20 25 28 44

📍 1175 Grand' Route à Manziat

(cabinet ostéopathe/diététicienne)

💻 molardcarole@gmail.com



COMPETENCES & VOUS

Après avoir passé une vingtaine d'années dans le commercial avec notamment la gestion d'une entreprise de vente directe pendant de nombreuses années, j'ai décidé de mettre l'humain au cœur mon activité professionnelle.

Depuis quatre ans, consultante en bilans de compétences, en développement personnel et professionnel, j'accompagne les personnes qui souhaitent se (re)découvrir afin de retrouver leur enfant intérieur, de reprendre confiance en elles, de prendre des décisions pour être davantage épanouies personnellement et professionnellement. Cet accompagnement se fait à travers un test de personnalité puissant de 550 questions et grâce à différents outils ludiques de psychologies positives et de techniques narratives.

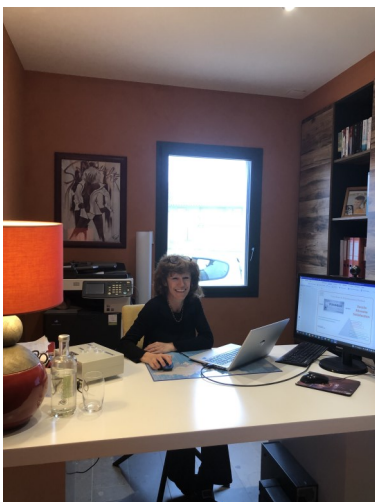
Ma méthode permet de mettre en valeur leur mode de fonctionnement naturel. La restitution individuelle permet de valider les résultats et de faire découvrir à ces personnes qui elles sont, de construire leur avenir et de leur donner la possibilité de se projeter. Je les accompagne pour analyser les relations entre leur projet et leur profil et leur suggère toutes les préconisations nécessaires à l'accomplissement de leur projet.

Cela s'adresse à tous les publics, salariés, chefs d'entreprises, retraités et jeunes en recherche d'orientation.

La durée de ce bilan est comprise entre 6H et 24h en fonction de la demande et est pour la plupart du temps totalement pris en charge par les organismes de formations et le compte formation (CPF).

Je suis également facilitatrice en co développement pour les managers salariés d'entreprises et les chefs d'entreprise.

C'est un processus d'intelligence collective, d'origine canadienne, créé il y a 30 ans. C'est une approche de développement pour des personnes qui croient pouvoir apprendre les unes des autres afin d'améliorer leur pratique professionnelle (attitude d'apprentissage) et contribuer à l'amélioration de celles des autres (attitude pédagogique). Ce co développement est également pris en charge par les organismes de formation.



Sylvie DAL COL
600 route de Cropettet
01570 MANZIAT
☎ 06 50 28 10 96
sylvie.dalcol@outlook.fr

compétences & vous

ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

PAROISSE CATHOLIQUE ST CHRISTOPHE

Groupement inter-paroissial de Feillens – Pont-De-Vaux

Prêtres : Père Aimé Fulbert OWAH, curé et Père Davy SANZA-NZAHOU, vicaire

50 rue de l'église, 01570 FEILLENS / 09 67 86 00 06 / paroisse-de-feillens@wanadoo.fr / www.catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/paroisses/feillens

Permanences : à Feillens, mardi et vendredi de 9h30 à 11h, mercredi de 16h30 à 19h (présence d'un prêtre le mercredi) / à Manziat, jeudi matin de 10h à 11h, salle de la cure, pour don de messe Gérard PIN

Autres contacts :

–Eveil à la foi (3 à 6 ans) et catéchisme : Marie-Claude BENOIT (03 85 30 06 15)

–Aumônerie des jeunes collégiens : aumonerie.feillens@mail.com

–Demande de baptême ou de mariage : permanence du mercredi à Feillens (16h30 à 19 h) ou sur RDV

–Vie de la Paroisse de Manziat : feuilles dominicales affichées chaque semaine à la porte et disponibles dans le hall de l'église

–Animateurs liturgiques : Anne-Marie BORNAREL (03 85 36 12 55), André BERARDAN (03 85 36 10 31) et Daniel BENOIT (03 85 30 04 09)

–Balayage de l'église : Suzanne COLAS (03 85 30 04 97) –Secours Catholique : Marie-Thérèse BROYER (03 85 30 02 59)

–Mouvement chrétien des retraités : Père Aimé OWAH –Handicap et Joie : Bernadette MATRAS (06 73 05 71 91)

–Groupe de réflexion « Samuel » : Marie-Claude BENOIT (03 85 30 06 15)

–Comité catholique contre la faim et pour le développement : André BERARDAN (03 85 36 10 31)

Messes du dimanche : 9h à Replonges et 10 h à Pont de Vaux

10h30 à Feillens le 1^{er} dimanche du mois, Bâgé la Ville le 2^{ème}, Manziat le 3^{ème} dimanche, Bâgé le Châtel le 4^{ème} et Dommartin si un 5^{ème} dimanche (sauf événements indiqués sur la feuille dominicale)

Radios chrétiennes : RCF 71 = 95.1, RCF 01 = 93.9, Radio Espérance 71 = 106.2, Radio Espérance 01 = 87.6

Journal "Regards" : Jocelyne CHAMEROY (03 85 31 01 16)



ASSOCIATION GYMNASTIQUE DE MANZIAT

Cours : Les cours sont assurés par Floriane Billet pour le cardio et le renforcement musculaire et par Yvan Boisson pour les 2 cours sénior.

– 2 cours sénior le lundi de 9h à 10h et de 10h15 à 11h15 : gym de renforcement musculaire et d'entretien

– 1 cours cardio le lundi de 19h à 20h

– 2 cours de renforcement musculaire le mardi de 18h à 19h et de 19h15 à 20h15

Contacts :

– Bourdon Michelle 06 77 75 99 36 et Talon

Noëlle 06 80 82 30 13

– Mail : gym.manziat@orange.fr



Association des Parents de l'Ecole Libre

L'APEL de l'école Saint Joseph ce sont des bénévoles qui s'investissent avec l'équipe pédagogique pour que les élèves puissent profiter de sorties et d'activités. Tous les 4 ans les élèves de CE et CM partent en classe verte plusieurs jours suivant le projet de leurs enseignants. Tous les 4 ans toute l'école vit au rythme de la classe intermédiaire autour d'un thème commun (le cirque, la biodiversité, les souvenirs d'écoliers...) avec différentes interventions, animations et activités tout au long de l'année. Les élèves de CE et CM profitent de séances de judo. La Croix Rouge de Pont de Vaux intervient chez les CM2 pour les former au secourisme. Nous organisons les goûters de Noël et de fin d'année. Nous animons aussi la fête de Noël avec la venue du Père Noël bien sûr pour la joie de tous les enfants. Nous soutenons tout projet qui nous semble important : achat de livres, de jeux...

Contact : apel.esjm@gmail.com / Facebook : Apel Ecole St Joseph Manziat

Coordonnées : 81 Rue des Grands Cours

Manifestations :

🍷 **Vente de fromages et saucisses** le 26 février et le 26 novembre. Depuis 2 ans, nous avons ajouté des nouveautés : de la tomme de vache et du Bleu de Gex et de délicieux fromages locaux (de la tomme de Brebis de Vésines et des fromages de chèvres bio de Biziat)

🌸 **Vente de fleurs** le 12 mars

🍷 **Vente de plat à emporter (bréchets)** le 8 avril

🏆 **Et notre 1^{er} VIDE GRENIER** le dimanche 8 mai au stade ! (en commun avec l'OGEC) si le contexte sanitaire le permet



AMICALE BOULE

Activité : L'Amicale Boule est une association créée en 1934 qui regroupe à ce jour 62 licenciés répartis en plusieurs catégories. 3^{ème} et 4^{ème} division, féminine, vétéran et loisir. Les vétérans s'entraînent le jeudi après-midi, au boulodrome de Dommartin en hiver et à Manziat à partir des beaux jours. N'hésitez pas à vous renseigner pour rejoindre le groupe. L'école de boule, créée en 1982, réunit une vingtaine de jeunes de 7 à 18 ans (en collaboration avec les centres de formation de Dommartin et Mézériat). Son but est de former ces élèves en traditionnel et en sportif. Les entraînements se déroulent en hiver à Dommartin et au printemps à Manziat, le samedi de 9h30 à 11h.

Contacts et coordonnées :

Président, Eric Vayer, 06.08.05.18.63, eavayer@gmail.com

Ecole de boule, Michel Vayer, 06.32.97.18.57, michel.vayer@orange.fr

Manifestations :

Concours officiels : dimanche 23 janvier, 16 Q 3^{ème} et 4^{ème} D / dimanche 8 mai, 32 D 3^{ème} et 4^{ème} / dimanche 8 mai, 16 D TD féminin / jeudi 16 juin, 32 Q 3^{ème} et 4^{ème} vétérans / samedi 6 août, 32 D Mixte 3^{ème} et 4^{ème} / samedi 5 novembre, 16 Q 3^{ème} et 4^{ème} D

Une équipe est engagée pour le club sportif en catégorie 5. Le but étant de faire participer les jeunes dans les épreuves de tirs rapides.

Concours loisirs : lundi 6 juin, concours « Gentleman » / lundi de la fête de Manziat, concours inter-sociétaires

Autre manifestation : dimanche 2 octobre, fête du boudin organisée en collaboration avec l'Union Musicale



Quadruple qualifiée au
championnat de France
à Albertville- 2019



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Affiliée à la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB)

ACTIVITE :

Promotion du don du sang.

Organisation des collectes de sang, en collaboration avec l' Etablissement Français du Sang

CONTACTS :

Colette BENOIT, présidente, benoit_colette@orange.fr, 06 29 33 32 58

Michel BROYER, secrétaire, broyercolmic@free.fr

Trésorier, Didier RATTON, didierratton@bbox.fr

MANIFESTATIONS :

ASSEMBLEE GENERALE : samedi 12 février 2022 (sous réserve des restrictions sanitaires)

RANDONNEE PEDESTRE : dimanche 4 septembre 2022

LES COLLECTES EN 2022 :

Jeudi 3 mars de 16h à 19h

Jeudi 30 juin de 16h à 19h

Jeudi 29 septembre de 16h à 19h

Jeudi 22 décembre de 16h à 19h

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité

Il est conseillé de prendre RDV sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr ou en utilisant l'application don de sang.

L'EFS accueille tous les donneurs sur l'ensemble de ses maisons du don et collectes mobiles dans le respect des gestes barrières dont le port du masque qui reste obligatoire. Il n'est pas nécessaire de présenter un test pour donner son sang, ni d'être vacciné. L'EFS rappelle qu'il est possible de donner son sang sans délai, que ce soit avant ou après une injection de vaccin contre la Covid-19. Les personnes ayant présenté des symptômes de la Covid doivent attendre 14 jours après la disparition des symptômes pour pouvoir donner leur sang, ou 14 jours après avoir été testées positives. Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour partager votre pouvoir de sauver des vies surtout en cette période où les réserves sont fragiles !

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'amicale compte 21 sapeurs-pompiers à son actif. Après le passage annuel des bénévoles pour la distribution des calendriers, l'amicale remercie vivement la population qui les accueille toujours très chaleureusement.

Cette année, si la situation sanitaire le permet, l'amicale organisera sa première soirée «Saint Patrick» le jeudi 17 mars puis sa vente à emporter "carry de poulet" le dimanche 18 septembre.

Contact : Laura CATHERIN, présidente, vaillantlaura@orange.fr



AMICALE DES SUPPORTERS DU FCM

Créée durant la saison 1992/1993 par Marcel BENOIT et toute son équipe, l'amicale des supporters apporte son soutien moral et financier au FCM et surtout participe à la formation des jeunes.

Par leurs différentes manifestations telles que le Beaujolais, les tartines de fromage fort, les cartons de tombola, les saucisses/frites/bières et en fin de saison le pot de l'amitié, le club des supporters réunit les joueurs, les sponsors et les supporters du FCM.

Président fondateur : Marcel BENOIT

Président : Christian CATHERIN

Président adjoint : Frédéric NEVORET

Trésorier : René RATTON

Secrétaire : Jean-Luc BROYER



AMICALE DES SUPPORTERS DES JOUEURS DU FCM

ACTIVITE : animation et participation à la vie du club du FCM

CONTACT : Christopher DESBROSSES

MAIL : amicalejoueursfcm@gmail.com

TEL : 06 50 08 48 81

MANIFESTATION : vente à emporter



Toutes les dates des manifestations futures sont annoncées sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2021

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19

Absents excusés et pouvoirs : BERNARD Stéphanie a donné pouvoir à Denis LARDET, FEYEU Muriel à FAYARD Estelle et ROHRBACH Daniel à CHAMBARD Nathalie

M. le maire est content de pouvoir reprendre les séances du conseil dans la salle de la mairie, c'est la première fois depuis la nouvelle mandature.

➤ **Procès-verbal de la séance du 27 juillet 2021** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 15 voix pour et 4 abstentions d'élus absent le 27 juillet 2021.

1° – DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

M. le maire expose au conseil que lors du règlement d'une facture pour l'opération du Restaurant Scolaire, suite à une erreur dans le calcul des retenues de garanties faites par l'architecte, la somme de 501.68 € n'a pas été réglée à l'entreprise Serrano. Cette opération étant clôturée, il convient donc de faire une décision modificative au budget afin d'abonder l'opération restaurant scolaire. L'opération caméras étant terminée avec un excédent budgétaire, la somme de 501.68 € sera prélevée sur cette opération et basculée sur l'opération Restaurant scolaire.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider la modification suivante :

DECISION MODIFICATIVE 3/2021			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2151	op 2021	caméras	-501.68 €
2313	op 177	restaurant scolaire	501.68 €
TOTAL			0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n°3 telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

2° – RPQS D'EAU POTABLE DU SYNDICAT SAONE VEYLE REYS-SOUZE (débat)

M. le maire expose au conseil que le syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze a approuvé lors de son conseil syndical du 9 juin dernier, le RPQS d'eau potable de l'ex-syndicat Basse-Reyssouze pour l'exercice 2020.

Chaque commune membre du syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze de débattre sur ce rapport. Ce point ne donnera pas lieu à vote et est présenté pour simple information et débat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du RPQS d'eau potable de l'ex-syndicat Basse-Reyssouze.

3° – Admissions en non-valeur

M. le maire explique au conseil que des titres de recettes ont été émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville de 2018 et 2019. Ceux-ci restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public et deviennent irrécouvrables au motif suivant « Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite ».

M. le Maire demande au conseil d'admettre ces titres en non-valeur, et d'imputer cette somme au compte 6541 « Non-valeurs » pour la somme de 13.16 Euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision d'admission en non-valeur de la somme de 13.16 Euros et de la porter au compte 6541 « Non-valeurs ».

4° – TARIF SALLE DES FETES

M. le maire expose au conseil que l'association des paralysés de France nous a sollicité pour donner des cours de gymnastique à une enfant handicapée habitant Manziat une fois par semaine, et pour cela disposer de la salle nord.

La salle dispose de créneaux mais il n'existe pas de tarif pour ce type d'intervention, M. le maire propose au conseil de fixer un tarif de 4 € uniquement pour l'association des paralysés de France et pour cette intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de créer le tarif de 4 € de l'heure pour la salle nord, et de l'appliquer à l'association des paralysés de France dans le cadre des cours de gymnastiques.

5° – Adhésion au SIG pour le logiciel Next'ADS

M. le maire explique au conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront obligatoirement être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. Le SIEA, déjà en charge des logiciels XMAP et RADS pour tout ce qui concerne le cadastre, le cimetière et les dossiers d'urbanisme a prévu d'apporter ce service de dématérialisation pour l'ensemble de ses communes membres par le biais d'un logiciel Next'ads complémentaire à ceux précités. L'installation du logiciel ne nécessitera aucun autre dispositif que celui déjà existant en mairie.

Le coût de ce logiciel est de 4 400.00 € subventionnable à 100% et les agents bénéficieront d'une formation adaptée et gratuite dispensée par le SIEA.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents pour adhérer à ce nouveau dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autoriser M. le maire à signer tous documents pour adhérer au dispositif Next'Ads.

6° – Demande de subvention

Dans le cadre de ce qui vient d'être exposé concernant l'adhésion de la commune pour le nouveau dispositif du SIEA, à savoir Next'Ads, la commune peut bénéficier d'une subvention à 100 % du coût du logiciel.

En effet, pour bénéficier de ce logiciel, dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires » du plan France Relance, le ministère de la transformation et de la fonction publique et le ministère du logement ont décidé de l'ouverture d'un guichet et d'une enveloppe spécifique qui viennent compléter les fonds « transformation numérique des collectivités territoriales ».

Cette enveloppe a pour ambition de soutenir et d'accélérer le déploiement au sein des collectivités territoriales ou des centres instructeurs de solutions permettant de répondre aux exigences de la loi ELAN c'est-à-dire la réception et l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme. Notamment au travers du raccordement de leurs systèmes d'information aux solutions proposées par l'Etat, dont PLAT'AU, dans le cadre du programme Démat. ADS.

C'est pourquoi, M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires » du plan France Relances et à signer tous documents y afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autoriser M. le maire a demandé une subvention dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires » du plan France Relances et à signer tous documents y afférents.

7° – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Bresse et Saône : Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables : Débat

M. le maire expose au conseil que par délibération en date du 12 avril 2017, le Conseil communautaire Bresse et Saône a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le diagnostic engagé en 2017 a permis d'analyser le territoire au regard des données économiques, démographiques et agricoles, des caractéristiques de l'habitat et du logement, des enjeux en termes d'armature urbaine, d'aménagement de l'espace et de consommation foncière, ainsi que de la préservation de l'environnement.

L'article L.151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLUi comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce maîtresse définissant les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement du territoire dans toutes les thématiques concernées et analysées dans le diagnostic.

Conformément aux dispositions de l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme, le PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement

des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

– Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Ainsi, dans le respect de ces dispositions, la Communauté de communes traduit son projet intercommunal sous forme d'orientations principales, regroupées en quatre axes :

– Axe 1 : Maîtriser l'ambition démographique attendue à l'horizon 2030 et soutenir un développement équitable du territoire ;

– Axe 2 : Valoriser le potentiel économique existant et favoriser une économie de projets ;

– Axe 3 : Préserver la qualité du cadre de vie et l'identité rurale du territoire ;

– Axe 4 : Préserver les ressources d'avenir et inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Ces axes sont déclinés en orientations qui sont elles-mêmes détaillées dans le document joint en annexe.

L'ensemble du travail engagé depuis le diagnostic a été réalisé en lien avec les communes, qui ont été associées à plusieurs niveaux : dans le cadre de réunions d'avancement avec le Comité de pilotage, d'entretiens individuels avec les communes, de présentation en réunions d'élus. De plus, une réunion publique a été réalisée à chaque phase, au diagnostic et au PADD.

Enfin, le diagnostic et le projet de PADD ont été présentés aux Personnes Publiques Associées dans le cadre de deux réunions de travail.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI compétent en matière de PLUi, ainsi qu'au sein du conseil communautaire de cet EPCI et ce, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi. Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Le Conseil municipal,

–PREND ACTE de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,

–PRÉCISE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

8° – EXTENSION DU CIMETIERE

M. le maire expose au conseil que le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit pour les cimetières, une réserve minimum de surface 5 fois supérieure à celle utilisée annuellement par l'inhumation. Pour notre commune, il faut donc une réserve d'environ 65 places d'inhumation et nos disponibilités actuelles sont estimées à 62 mais dont la moitié est très difficile d'accès.

Règlementairement, il est nécessaire d'agrandir le cimetière. Dans ce genre de dossier, la réflexion se fait sur du long terme à échéance 2060. Une première tranche peut être effectuée à un horizon de 20 ans. Une surface de 3000 m2 est nécessaire pour cette 1^{ère} tranche, puis une surface au moins égale devra être prévue pour l'horizon 2060.

La commune dispose des terrains tout autour du cimetière, ce qui facilite grandement la possibilité d'extension, sans être obligé de créer ailleurs un nouveau cimetière. Dans le cadre de l'étude diagnostic préliminaire effectuée par l'entreprise Géosign, deux emplacements d'extension nous sont proposés : un au sud du cimetière et l'autre en partie sud et ouest. Compte tenu du futur plan de zones constructible de PLUi, il ne nous est pas possible d'opter pour l'extension côté sud du cimetière : cette zone étant prévue constructible pour de l'habitat. C'est donc une partie au sud et à l'ouest coté PAV qui est proposée pour cette extension de 3000 m2 portant sur les parcelles cadastrées section C n°959 et 1317 et pour partie sur les parcelles cadastrées section C 957 - 962 - 962 et 960.

L'opération d'extension d'un cimetière se fait en 3 étapes, les deux premières ont été portées au budget de cette année :

-L'étude diagnostic de surface qui vient d'être effectuée (coût de 2448 € ttc),

-L'étude hydrogéologique et environnementale (coût 5431,20€ ttc).

-La 3^{ème} phase consiste en l'esquisse et proposition d'aménagement (coût 4500 € ttc) qui n'a pas encore été commanditée par la Mairie.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider l'emplacement choisi lors de la commission bâtiment du 08 septembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, et à l'unanimité valide l'emplacement choisi pour l'extension du cimetière.

9° – Adhésion à l'E.P.T.B.

M. le maire expose au conseil que la CCBS a conventionné avec l'EPTB Saône et Doubs en 2018 afin de lui confier les missions relatives à la compétence GEMAPI sur l'axe Saône permettant ainsi de s'appuyer sur les compétences acquises par l'EPTB depuis 1991 en maîtrise de travaux.

La convention signée valait protocole d'accord pour l'adhésion de la CCBS à l'EPTB au titre du transfert de la compétence GEMAPI dès approbation des statuts révisés. Les statuts de l'EPTB Saône et Doubs n'ayant pu être adoptés, deux avenants à la convention ont été signés les 15 avril 2019 et 10 avril 2020. Dans l'attente, l'EPTB propose à la CCBS un système d'adhésion lui permettant d'être intégrée au travail de révision des statuts et d'avoir des élus pour la représenter au sein du Comité Syndical.

Lors de son conseil communautaire du 9 novembre 2020, la Communauté de Communes Bresse et Saône a sollicité son adhésion à l'EPTB. Cette adhésion est conditionnée à l'accord des communes membres aux termes de l'article L 1512-32 du CGCT, à savoir accord des 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population totale ou accord de la moitié des communes membres représentant les 2/3 de la population totale.

Par courriel en date du 23 septembre 2021, la CCBS a sollicité l'accord de la commune pour cette adhésion, étant ici précisé qu'une disposition dérogatoire subordonnant l'adhésion de la CCBS à un syndicat sera étudiée ultérieurement.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider l'adhésion de la CCBS à l'EPTB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'adhésion de la CCBS à l'EPTB.

10° – Modification statutaire pour habiliter le conseil communautaire à décider de l'adhésion de la Communauté de Communes Bresse et Saône à un Syndicat Mixte.

M. le maire explique au conseil que la CCBS souhaite faire une modification statutaire pour habiliter le conseil communautaire à décider de l'adhésion de la CCBS à un syndicat mixte. Il s'agit là d'une disposition dérogatoire qui permettrait à la CCBS d'être dispensée de l'accord des communes membres prescrit par l'article L 1512-32 du CGCT.

Pour cela le conseil communautaire, dans séance du 27 septembre 2021, s'est prononcé favorablement pour cette modification statutaire portant habilitation du conseil communautaire pour décider d'une adhésion à un syndicat mixte.

Cette décision ayant été notifiée aux communes membres, chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire dans des conditions de majorité requises pour la création de l'établissement de coopération intercommunale, et définies à l'article L-5211-5 du code général des collectivités territoriales, à savoir : l'accord exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de la Communauté de Communes ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

A défaut de délibération dans le délai susvisé de trois mois, la décision est réputée favorable. Un arrêté préfectoral approuvera enfin cette modification statutaire, arrêté qui vaudra décision effective de modification statutaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification statutaire portant habilitation du conseil communautaire pour décider de l'adhésion de la Communauté de Communes Bresse et Saône à un Syndicat Mixte.

Informations diverses

– M. le maire et la Directrice Générale des Services ont reçu deux nouvelles personnes qui seraient intéressées par la future MAM, pour un projet de MAM inclusive. Leur projet pédagogique est déjà bien avancé.

– L'association Les Amis du Patrimoine a organisé le 29 juillet dernier dans la salle des fêtes une exposition portant sur les métiers de Manziat. De nombreux outils étaient mis à l'honneur. M. le maire remercie les bénévoles de l'association pour leur travail.

– Cérémonie De Latte du 17 octobre dernier s'est déroulée en comité restreint. M. le maire remercie les porte-drapeaux, le policier municipal et le chef de corps des pompiers pour leur présence.

– Le 24 octobre, après avoir été annulée au mois de février, les conscrits de la classe en 1 ont pu se réunir sous un beau soleil et

faire bénéficier aux manziatys présents en nombre d'un beau défilé.

CCBS :

Le 6 octobre D. Catherin et M. Benoit se sont rendus à la réunion du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Le PCAET est décliné, selon la loi par région, département puis par communauté de communes. Concernant le PCAET de la CCBS celui-ci comprend 4 axes, 11 objectifs et 35 actions. Il sera maintenant important de déterminer qui supportera le coût financier de ces actions.

Assemblées générales :

Société de Chasse : le 27 août (M. le maire) : c'était une 1^{ère} pour M. le maire qui n'avait jamais été invité jusqu'à ce jour à participer à leur assemblée générale. M. le maire a, entre autres, échangé avec les chasseurs sur l'importance de la sécurité lors des battues.

Ain Domicile : le 31 août (N. Chambard) : c'est une association départementale semblable à l'ADMR qui comprend 200 salariés et 1409 bénéficiaires. Bilan de cette année : déficit budgétaire suite au COVID, en manque de personnel malgré la revalorisation de 20% en octobre.

Chorale de Bouche à oreille : 02 septembre (N. Chambard) : bilan négatif, un seul concert en 2020 – baisse d'effectif – en prévision : animation de Noël, brocante musicale, concert, projet choral avec le diocèse de St Vuelba.

Tennis club : 18 septembre (M. le maire, N. Chambard) : baisse d'effectif en 2020 36 adhérents à ce jour.

ADMR du secteur : (N. Chambard) 435 personnes aidées pour 39 salariés, les dossiers sont refusés par manque de personne – développement de la téléassistance (62 personnes en bénéficient sur la CCBS).

Jumelage : 29 septembre (N. Chambard) : l'association prévoit de refaire ses statuts – démission du président – à venir une vente de choucroute le 23 janvier 2022.

Cap Manziat : (S. Bernard) rien à signaler pour l'année 2020/2021 suite au COVID – Prochaine animation : 10 décembre devant le Manziaty – Projets : plaquette publicitaire et salon des commerçants/artisans, et toujours les chèques Bresse Val de Saône à utiliser dans les commerces de proximité.

Bad Manziat : 1^{er} octobre (N. Chambard) l'association se porte bien.

Sou des écoles : 7 octobre (M. le maire, N. Chambard) – seule une dizaine de familles étaient présentes sur les 59 familles – 81 enfants en moyenne en garderie – seules les ventes à emporter ont eu lieu cette année, les enfants ont pu faire leur baptême de l'air – pour 2022 un voyage est prévu, le but n'étant pas d'aller loin mais de partir 5 jours.

Jeanne d'arc : 8 octobre (N. Chambard) – cette année une baisse des effectifs et la perte de l'orchestre junior – deux manifestations se sont déroulées en 2020 : un concert et la journée détentée.

Fleurissement : 9 octobre (M. Catherin, B. Berry, J. Laurent) – peu de choses en 2020, la remise des diplômes est prévue au printemps (la commune ayant obtenu la 1^{ère} place dans sa

catégorie) – Un échange autour de la possibilité pour la commune de postuler pour une 1^{ère} fleur se poursuivra par une rencontre avec le Comité de Fleurissement dans les prochains mois.

Apel : 12 octobre (N. Chambard) – effectif 103 élèves – 18 nouvelles familles, pas de manifestation cette année, mais des jeux extérieurs ont été achetés – peu de parents présents à l'assemblée générale.

Association du Restaurant scolaire – 13 octobre (M. le maire, N. Chambard) – seulement 8 familles présentes – 232 enfants bénéficient du restaurant scolaire ce qui représente 175 familles, la présidente ne renouvelle pas son mandat.

Office de tourisme – 21 octobre (M. le maire, N. Chambard) – bilan négatif au vu du peu de manifestations possibles suite au COVID.

Commission finances :

La commission s'est réunie le 14 octobre afin de faire un point sur l'évolution du budget 2021 et de faire des projections pour les années à venir notamment avec la perspective des travaux de l'entrée sud du village. Ce point particulier sera affiné dans les prochains mois lorsque le coût définitif des travaux sera connu.

Commission assainissement environnement :

Le 15 septembre, M. le maire, D. Catherin, le policier municipal, l'entreprise EGTP et le Cabinet Merlin se sont rendus sur place Rue Vieille pour les préparatifs des travaux d'assainissement qui auront lieu du 25 octobre au 17 décembre 2021 (pendant la durée des travaux des déviations ponctuelles sont prévues, ainsi que le déplacement d'un arrêt de bus, les riverains ont été informés). A la suite de cette rencontre, deux réunions publiques des riverains impactés par ces travaux ont eu lieu les 29 septembre et 5 octobre en présence des entreprises EGTP et POLEN, ainsi que du cabinet Merlin et des élus.

La 1^{ère} réunion de chantier aura lieu le 27 octobre sur place.

Le 27 septembre, M. le maire, L. Voisin, la Directrice Générale des Services et l'Agence 01 ont rencontré la SAUR pour un nouveau point sur l'audit de la DSP actuellement en cours. De nouveaux éléments ont été demandés à la SAUR, et une nouvelle réunion sera programmée en début d'année. En parallèle à cet audit, un travail en interne est en cours pour voir s'il est possible de diminuer sensiblement le prix de l'eau usée.

M. le maire, L. Voisin et C. Catherin se sont rendus Rue de la Résistance et sur la RD 933 au bourg, afin de contrôler certaines maisons pour lesquelles se posait la question de savoir où partaient les eaux pluviales.

L'agence 01 a organisé une réunion à la salle des fêtes, à destination des élus, « matinée d'information – entretien de la voirie » A. Gibot et C. Catherin étaient présents et ont trouvé cette réunion très intéressante.

Commission Bâtiments :

La commission s'est réunie le 9 septembre et le compte-rendu a été adressé à l'ensemble du conseil municipal, réunion consacrée à la visite du stade et de l'école ainsi qu'au projet d'extension du cimetière.

Stade : les travaux d'extension des vestiaires sont terminés, leur inauguration a eu lieu le dimanche 3 octobre. M. le maire

remercie les élus qui étaient présents malgré le déluge. Un contrôle de surface a été effectué par la Fédération de Football le 9 octobre. La CCBS va vérifier les cages de foot (obligatoire tous les 3 ans).

Ecole : la peinture des deux halls d'entrée a été refaite côté maternelle par l'entreprise Nemond Paquet et côté primaire par Jean-Luc Boyat. Le remplacement par des ampoules leds est prévu pour les vacances de la Toussaint par Mathieu Renaud. Le contrôle périodique de sécurité quinquennal obligatoire a été réalisé le 5 octobre 2021.

Eglise : Quelques petites réparations de maçonneries ont été réalisées par l'entreprise Catherin Frères. Concernant la fuite de la toiture dans la montée du clocher, la charpente serait à refaire, un devis a été demandé dans ce sens.

Divers bâtiments : l'isolation des combles a été faite le 29 septembre en mairie, à l'école et dans le bâtiment des ateliers informatiques. Un nouveau portail a été posé dans la cour du Manziaty avec une reprise de peinture. Le choix de la peinture pour le nouvel escalier de la cure a été fait.

Divers : Le 28 juillet : M. le maire et D. Catherin ont rencontré Demeure Access pour évoquer la voirie intérieure du lotissement de Monse Gallet ainsi que le cheminement piéton rue du Chêne.

Commission urbanisme :

D. Catherin dresse la liste des dossiers d'urbanisme.

Commission communication :

Bilan de l'animation organisée par GRDF les 17 et 18 septembre dernier : quelques personnes sont venues chercher des informations.

S. Bernard étant absente, M. le maire donne lecture du message qu'elle a transmis :

– S. Bernard remercie tous les élus qui se sont rendus disponibles pour la soirée « Mon Village Invite l'Humour », elle souhaite connaître les retours afin de voir si cette opération est à renouveler en 2022. Après échanges, le point sera étudié lors d'une prochaine commission communication.

– pour la cérémonie du 11 novembre : rendez-vous est donné aux élus à 9 h pour la préparation et l'installation.

– l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 20 novembre à 11 h.

– décors de Noël : les élus disponibles sont conviés les mercredis après-midi 3 – 10 – 17 et 24 novembre pour préparer les décorations, l'installation se fera le 8 décembre. M. le maire précise que la peinture sera à commencer dès la semaine prochaine, que les décorations du rond-point seront installées le 29 novembre. S. Bernard et M. le maire remercient les bénévoles présents chaque année.

Commission PLUI / SCOT :

Le SCOT était dans l'attente de confirmation pour 4 thèmes. Dans l'été, Mme la Préfète a transmis ses réponses concernant :

– La durée du PLUI alignée sur la durée du SCOT soit 18 ans, échéance 2040 : réponse négative car un PLUI est généralement programmé pour 10 ans et qu'en 2028 notre PCAET, en cours d'élaboration devra déjà être révisé et que le SCOT aura son 1^{er}

bilan nécessitant probablement sa révision en SCOT valant PCAET. Ce qui en suivrait que le PLUI doive se mettre en conformité avec le nouveau SCOT. A noter que la durée du PLUI est un des critères qui impacte notre besoin de surface constructible avec la croissance de la population.

– Quelles bases de données utiliser pour le calcul de surface urbanisable ? D'ici 2031, la consommation d'espace pour l'urbanisme doit être divisée par 2 au niveau du SRADET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires qui est l'échelon régional de planification de la loi NoTRE de 2015). Cette diminution s'applique sur la base de la consommation foncière antérieure. Le temps d'instruction du PLUI passant, les périodes et les résultats évoluent ainsi que l'utilisation de telle ou telle base de données qui ont toutes d'importantes erreurs. Sur ce sujet, la réponse de la préfecture est redigée ainsi : « pour qui est de l'utilisation des données de l'Observatoire de l'Artificialisation des sols comme référence de calcul, il vous appartient d'en décider ». Mais cet observatoire doit donner une cartographie de l'utilisation des sols avec 1/3 des départements par an d'ici 2024. En attendant ces résultats, il faut utiliser des données contradictoires en fonction de la base de données utilisée.

– La prise en compte pour moitié de la surface des dents creuses de -2500m² pour faire face à la rétention et réticence des propriétaires. Réponse : cela entraînera une difficulté d'application de la densité moyenne de construction.

– La détermination des « coups partis ». C'est le fait de déduire les surfaces des permis de construire et permis d'aménager, ce qui permet d'avoir un potentiel supplémentaire de terrains à construire. Réponse : un dépôt de permis n'est pas une garantie que la construction se fasse. La préfecture demande qu'une méthode de définition des coups partis soit clairement indiquée dans le PLUI et veillera notamment aux permis d'aménager non suivis de construction à l'arrêt du PLUI.

La commission PLUI s'est réunie le 6 septembre suite au courrier de la Préfète et à la réception de l'actualisation de notre carte de zonage. Une nouvelle demande a été formulée pour faire actualiser nos permis de construire à fin août et modifier 2 zones d'habitat, ce qui fait désormais dépasser notre potentiel accordé par le SCOT et le PLUI.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

– **Cours informatiques** : M. le maire et N. Chambard ont rencontré les deux bénévoles qui dispensent des cours informatiques, il a été décidé de reprendre cette fin d'année ce qui avait été commencé en 2020 et de redémarrer une nouvelle session sur 2022. A noter que ces cours ont débuté il y a 10 ans.

– **Bibliothèque** : Les activités ont repris avec présentation du pass sanitaire.

Le 22 octobre. M. Benoit s'est rendue à la bibliothèque, où Madeleine Broyer, Renée Boyat et Raymonde Thomas étaient invitées afin de fêter leur départ.

Le 17 novembre avec les bibliothèques d'Ozan et de Boz, deux spectacles gratuits seront proposés à 17h pour les enfants « Et celle-là tu la connais ? » et 20h30 « Chansons d'amour ».

Les bénévoles travaillent sur la création d'une boîte à livres, M. le maire ayant donné son accord pour que celle-ci soit mise en

place à condition qu'il y ait un suivi.

La bibliothèque remettra le livre « Poule Bleue » aux enfants le samedi 04 décembre 2021 à 10h30, ce sera l'occasion également pour les bénévoles de faire une petite animation et présenter le coin jeunesse aux jeunes parents et enfants.

– Comité des pompiers – 14 octobre – Les pompiers accueilleront prochainement une nouvelle recrue Mathieu Antoinet qui doit passer ses tests de recrutement courant décembre.

– école : le conseil d'école a eu lieu le 19 octobre – effectif 134 élèves pour 100 familles – projet d'école : développement durable et recyclable – les cours de natations pour les CE1 / CE2 sont financés à 100% par la CCBS – il n'y a pas eu d'USEP cette année.

– centre de loisirs : un projet de centre de loisirs est à l'étude.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

– Fleurissement : le jury du fleurissement est passé le 17 août, la commune a été remerciée par les membres du jury pour son accueil chaleureux.

– Eclairage public : A. Coulon demande à sa commission de bien vouloir refaire une tournée d'inspection de l'éclairage public. Une rencontre a eu lieu avec le SIEA et leur maître d'œuvre afin que ce dernier fasse un avant-projet d'étude en vue d'un passage en éclairage leds (notamment là où on consomme le plus). La commune dispose de plus de 400 points lumineux, aujourd'hui 78 ont été signalés comme consommant le plus.

– Aménagement entrée Sud : Une réunion a eu lieu avec l'ensemble de la commission avec le cabinet VDI, l'agence 01 pour continuer sur l'avancement du projet. Un avant-projet incluant différentes variantes sera rendu début janvier.

– ZA Pré Buiron : les travaux avancent, les fluides sont installés et les enrobés seront fait prochainement.

Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2021

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19

Absents excusés et pouvoirs : COULON Arnaud a donné pouvoir à BERNARD Stéphanie et ROHRBACH Daniel à CHAMBARD Nathalie

M. le maire accueille le lieutenant Thomas Forthoffer, commandant de la communauté de brigade, officier de police judiciaire et le major Bertrand Roux, basés sur Saint Laurent Sur Saône qui vont présenter au conseil municipal un bilan de la délinquance et de l'activité de sécurité publique pour l'année écoulée, et échanger avec le conseil municipal. Sont également présents Romain Revel, Chef de corps du CPINI de Manziat, son adjoint Etienne Berry, et Cédric Parvy, policier municipal.

L'exposé terminé, M. le maire déclare la séance du conseil ouverte.

➤ **Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 16 voix pour et 3 abstentions d'élus absents le 26 octobre 2021.

Préalablement à l'ordre du jour, M. le maire et la Directrice Générale des Services présentent aux conseillers municipaux, pompiers et policier municipal présents, le Plan Communal de Sauvegarde en vigueur sur la commune, approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2015, et qui a fait l'objet d'un arrêté du maire du 25 septembre 2015.

En effet, la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et son décret d'application du 13 septembre 2005 rendent obligatoire, pour les communes couvertes par un Plan de Prévention des risques, la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Inondation depuis le 24 octobre 2013.

Aux termes de l'article 1 du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 « *Le plan communal de sauvegarde, définit, sous*

l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population à l'égard des risques courus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations. »

L'article 2 du même décret précise qu'il ne s'applique qu'aux risques connus auxquels la commune est exposée.

Un Plan Communal de Sauvegarde est donc un document opérationnel à l'usage du maire, des élus et du personnel municipal. Il répond aux phases d'avant, pendant et d'après évènement dans le but de sauvegarde des personnes et des biens.

Ce Plan Communal de Sauvegarde est régulièrement mis à jour en fonction des éléments recensés par la Préfecture dans le DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs).

Le maire est le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) sur le territoire de la commune jusqu'à l'arrivée du représentant du Préfet (lorsque le Plan ORSEC départemental est déclenché).

Le maire est assisté sur le terrain du COS (Commandant des Opérations de Secours) généralement un pompier, du Poste de Commandement Communal (P.C.C.) composé d'agents communaux, et reste en liaison avec le responsable local de la Gendarmerie.

En parallèle au Plan Communal de Sauvegarde, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) destiné à informer la population des risques et mesures à prendre a été distribué à l'ensemble de la population lors de la mise en place et est disponible en téléchargement sur le site internet de la

commune.

Sur la commune les risques recensés sont : Canicule – Inondation – Météorologique – Pandémie – Épidémiologie – Distribution de pastilles d'iode – Transport de matières dangereuses – Retrait gonflement argiles – sismique.

Pour chacun de ses risques, des plans d'actions ont été élaborés sur la procédure à suivre avec ses annexes (modèles de documents, listes à remplir).

1° – DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

M. le maire expose au conseil que lors de la séance du 26 octobre 2021, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une demande de subvention pour l'acquisition du logiciel Next Ad's proposé par le SIEA pour la dématérialisation des dossiers d'urbanisme, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022. Or cette dépense n'était pas prévue lors de la préparation du budget principal 2021 et le compte sur lequel elle doit être imputée n'est pas ouvert.

C'est pourquoi, M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider la modification suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
2041582	op 164	électrification	-4 400,00 €
2041581	op 184	informatique	4 400,00 €
TOTAL			0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n°4 telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

2° – LEDS FOOT

M. le maire expose au conseil que par délibération en date du 25 mai 2021, le conseil municipal l'a autorisé à demander des subventions pour le projet de changement des éclairages obsolet du terrain de foot de Manziat par de la technologie LED. A ce jour, ce projet est éligible à la DETR, et peut obtenir une subvention du département de l'Ain, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Fédération Française de Football.

Des retards sont signalés dans la fourniture des leds nécessaires à la réalisation de ce projet, c'est pourquoi, afin de ne pas perdre le bénéfice de ces subventions, M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le devis présenté au conseil municipal ainsi que toute demande de subvention et documents afférents notamment à la Fédération Française de Football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise M. le maire à faire toute demande de subvention et signer tous documents y afférents, notamment à la Fédération Française de Football ainsi que le devis correspondant au projet de changement des éclairages du stade de football.

M. le maire tient également à faire un point sur les différentes demandes de subventions faites cette année pour les projets à venir et les réponses qui ont été faites à ce jour :

PROJET	SUBVENTIONS
<u>Mise en séparatif par la création d'un réseau d'eaux pluviales de la Rue Vieille</u> Montant du projet : 123 654.00 € H.T.	Agence de l'eau : réponse en 2022 Département Ain : 10 500.00 € Soit à ce jour 10 500.00 € de subventions pour un reste à charge de la commune de
<u>Réhabilitation du réseau d'assainissement des secteurs D11 (Rue Vieille)/ D2 (Rue des Jacômes) sans tranchée</u> Montant du projet : 95 000.00 € H.T.	Agence de l'eau : réponse en 2022 Département Ain : 13 500.00 € Soit à ce jour 13 500.00 € de subventions pour un reste à charge de la commune de
<u>Réhabilitation du réseau d'assainissement du secteur D10 (Route de Chevroux)</u> Montant du projet 256 000.00 € H.T.	Agence de l'eau : réponse en 2022 Département Ain : 51 200.00 € Soit à ce jour 51 200 € de subventions pour un reste à charge de la commune de
<u>Changement fenêtres bibliothèque communale</u> Montant du projet : 29 111.91 € H.T.	D.E.T.R. : 5 822.00 € Département Ain : 5 822.00 € Soit à ce jour 11 644.00 € de subventions pour un reste à charge de la commune de
<u>Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'une MAM</u> Montant du projet 181 120.00 € H.T.	D.E.T.R. : réponse en 2022 Région AURA : réponse en 2022 Département Ain : 42 168.00 € Soit à ce jour 42 168.00 € de subventions pour un reste à charge de la commune de
<u>Mise en place de leds au stade de foot</u> Montant du projet : 38 472.00 H.T.	D.E.T.R. : 18 082.00 € Région : réponse en 2022 Département Ain : 7 964.00 € FAFA : réponse en 2022 Soit à ce jour 26 046.00 € de subventions pour un reste à charge de la commune de 12 426.00 € H.T.

Informations diverses

Cérémonie du 11 novembre : M. le maire remercie tous les élus présents lors de cette cérémonie, ainsi que les enfants des écoles publique et privée pour leur participation en nombre et plus particulièrement Agathe, Julian et Lola pour leur lecture de deux poèmes de Fabienne Berthomier.

Inauguration des locaux RPC – 4 novembre : M. le maire s'est rendu à l'inauguration des nouveaux locaux qui permettent aux deux entreprises SER et RPC d'être basées sur Manziat.

Sainte Barbe à Feillens – 27 novembre : M. le maire s'est rendue à la cérémonie officielle au cours de laquelle Mme la Cheffe du Centre des pompiers de Feillens a fait le bilan des deux années écoulées.

Salon de coiffure « Le Manziatifs » – 27 novembre : M. le maire remercie les élus qui ont pu se rendre à l'inauguration du nouveau espace bien-être et beauté capillaire « Beauty Access » et notamment S. Bernard qui le représentait.

Portes-ouvertes Plateforme Racine – 25 novembre : M. Catherin était présent sur Feillens pour visiter la plateforme qui permet maintenant aux professionnels et particuliers de s'approvisionner en terreaux et paillages.

SIEA :

Assemblée générale SIEA – 26 novembre (A. Coulon et G. Revel) : Le SIEA a présenté ses nouveaux logos – l'ensemble du département sera fibré d'ici fin 2022, deux entreprises sont actuellement déployées sur le territoire et des pénalités sont prévues en cas de retard – Un passage progressif de l'éclairage public en leds est en cours.

Office de tourisme :

Vernissage de l'exposition peinture – 5 novembre (C. CHARVET) : Belle exposition de tableaux de Sylvie LE KERNEAU et Rémy SNTAILLER.

Vernissage exposition cadeaux – 26 novembre (C. CHARVET) : Jusqu'au 22 décembre, l'office de tourisme organise une exposition-vente de cadeaux de Noël.

CCBS :

Commission environnement (D. RATTON) : A l'étude une augmentation du tarif des ordures ménagères – le camion sera changé en 2022.

Commission solidarité (E. FAYARD):

–Renouvellement de l'aide aux transports des personnes âgées – accessible aux personnes payant jusqu'à 30 € d'impôt – convention avec les taxis seront renouvelées par tacite reconduction – 17 personnes sont venues chercher des tickets en mairie depuis début 2021 (36 personnes sur tout le secteur de la CCBS) – faire remonter à la CCBS s'il y a des demandes par des personnes handicapées.

–Portage des repas : tournée coupée en 2 secteurs (115 personnes au nord et 65 au sud) – nouveau marché public lancé en 2022 – recherche du personnel pour faire les tournées notamment pendant les vacances (contrat de 24h au nord et 17h au sud – renseignements directement auprès de la CCBS) – Convention avec l'entre-temps à revoir car ouvert maintenant 4 jours/semaine au lieu de 2.

SCOT :

Conseil syndical – 30 novembre (A. Coulon) : le SCOT est en phase d'être terminé.

Assemblées générales :

Club de l'amitié – 3 novembre (C. Catherin) : 21 adhérents dont

19 étaient présents à la réunion – les rencontres sont un moment d'échange et de convivialité important pour les membres.

Jeunes Sapeurs-Pompiers – 13 novembre (M. le maire) : Baptiste Bourmault fait partie de cette formation prenante puisqu'elle a lieu tous les samedis (sauf au mois de juillet).

Fnac – 18 novembre (D. Catherin) : 40 adhérents dont 11 femmes – déficit 445 € en 2021 – 2022 marquera le 60^{ème} anniversaire du cessez-le-feu – demande d'agrandissement de la stèle.

Le Goujon de la Loëze – 21 novembre (M. le maire) : fusion entre Feillens et Manziat fonctionne parfaitement – R. Prevel devient président de la pêche – Interrogé sur la Lie Pontée et l'interdiction de la pêche toujours en vigueur, M. le maire répond que des analyses ont été faites mais qu'aucune réponse n'a pu être apportée sur l'origine des poissons morts. Il serait nécessaire de curer, mais la commune n'a pas d'aide financière pour cela, une étude est lancée auprès du C.E.N. pour aider la commune sur ce sujet en collaboration avec le Département. M. le maire remercie les bénévoles pour le travail de nettoyage aux gravières.

OGEC – 27 novembre (N. Chambard) : des travaux sont prévus dans les classes – L'OGEC est en difficulté financière.

Les Gazafonds – 27 novembre (N. Chambard) : La fête ayant été supprimée cette année, l'association n'a pas eu de gains – demandent à la commune un local – Décision prise de ne plus organiser la fête patronale à partir de 2023 après 25 ans d'organisation – un courrier sera fait à toutes les associations pour voir qui pourrait prendre la suite, les Gazafonds sont prêts à aider l'association qui prendra la suite afin de faire perdurer cette manifestation.

40 ans du Tennis – 13 novembre (N. Chambard) : belle manifestation – l'association manque d'adhérents.

Commission assainissement environnement :

Assainissement STEP : le contrôle SATESE de la STEP effectué par les services du Département a eu lieu ce 9 décembre en présence de L. Voisin et de la SAUR.

Assainissement travaux : La réunion pour la fin des travaux d'assainissement de la Rue Vieille aura lieu demain.

La prochaine réunion aura lieu le 2 décembre.

Commission bâtiments :

Ecole : L'entreprise Renaud Electricité a remplacé les luminaires existants par des leds dans les classes de maternelle. Il reste à faire la salle de motricité.

Bâtiment de la cure : L'escalier en béton extérieur de la cure a été remplacé par un escalier en métal réalisé par CG Métallerie Ferronnerie d'Art et Catherin Frères, deux entreprises locales.

Commission urbanisme :

D. Catherin dresse les dossiers d'urbanisme.

Commission communication :

Nouveaux arrivants – 20 novembre – Au cours de cette réception les élus ont pu accueillir les familles arrivées sur Manziat au cours de ces deux dernières années. Sur les 55 familles invitées 17 ont répondu présentes. M. le maire remercie les élus pour leur disponibilité et S. Bernard pour la présentation faite aux habitants

Commission communication : la prochaine réunion aura lieu le 6 décembre – ordre du jour : bulletin municipal.

Commission manifestation : la prochaine réunion aura lieu le 8 décembre.

Décos de Noël : L'installation des illuminations aura lieu le 8 décembre à partir de 8h00. Cette année le rond point de l'entrée sud sera illuminé.

Commission PLUI :

D. Catherin précise qu'il a transmis à la CCBS le dernier zonage.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

Pompiers : M. le maire, N. Chambard, R. Revel, E. Berry, ont rencontré ce 22 novembre, Lola PERNIN et son papa. Lola, 16 ans, est motivée pour effectuer toutes les formations nécessaires à son intégration au C.P.I.N.I. de Manziat.

Bibliothèque : Le 17 novembre, les bibliothèques de Manziat/Boz/Ozan ont présenté deux spectacles à la salle des fêtes. Ces représentations ont rencontré un vif succès aussi bien l'après-midi (à destination des plus jeunes) que le soir. Ces spectacles sont financés par la CCBS et la commune met à disposition la salle des fêtes.

Le CCAS s'est réuni le 18 novembre pour valider le choix du colis de Noël des personnes en EPHAD.

Conseillers numériques : M. le maire, N. Chambard, la Directrice Générale des Services ainsi que Mrs APPERT et BOURDON, tous deux bénévoles pour l'atelier « cours informatiques » ont

rencontrés le 22/11 les représentants du SIEA dans le cadre du déploiement des conseillers numériques. Ces derniers assisteront à un cours le 11 janvier à l'issue duquel une réunion aura lieu.

Ecole publique : L'arbre de Noël du Sou des Ecoles est annulé, compte tenu de la situation sanitaire afin d'éviter le brassage des enfants.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

Le 16 novembre, M. le maire et Arnaud Coulon ont rencontré les représentants du SIEA et l'entreprise en charge de l'enfouissement des réseaux secs concernant le projet d'aménagement de la RD 933 coté sud. L'avant projet définitif a été présenté.

VDI, maître d'œuvre du projet pour la partie voirie présentera des plans aboutis le 18 janvier 2022.

Sur ce même projet, M. le maire, A. Coulon et la Directrice Générale des Services ont rencontré le département le 23 novembre afin de définir les alignements et conventions à venir.

Questions diverses

Annie APPERT demande pourquoi certains habitants ne mettent pas leurs poubelles dans les lieux centralisés prévus à cet effet, mais devant chez eux. M. le maire répond qu'il a déjà demandé à la CCBS dans le cadre de sa compétence ordures ménagères que les panneaux soient remis en état pour éviter ce souci.

VOUS AVEZ DES LACUNES VIS-À-VIS DU NUMERIQUE ?

Tous les mardis après-midi de 14h30 à 19h, un conseiller numérique est à votre disposition **gratuitement** en mairie pour vous aider quand l'usage de l'informatique devient un casse-tête !

Ci-dessous une liste non-exhaustive des aides qui peuvent vous être apportées :

- utiliser les réseaux sociaux et les outils numériques de communication
- apprendre à rechercher un emploi sur Internet et à déposer une candidature en ligne
- réaliser des démarches administratives en ligne
- savoir réaliser des achats depuis Internet
- comprendre le fonctionnement des outils numériques scolaires, pour les usagers qui doivent suivre la scolarité de leurs enfants
- maîtriser pleinement l'usage d'un smartphone, d'une tablette ...

Ce nouveau service vient en complément des cours d'informatique donnés par nos deux bénévoles. Pour plus d'infos, n'hésitez pas à consulter le flyer distribué avec ce numéro.

